



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Annuaire

Question écrite n° 65239

Texte de la question

M Pierre Lagorce rappelle à M le ministre des postes et télécommunications que la France dispose d'un massif forestier en pleine expansion qui fait de notre pays le premier pays forestier de la CEE. À titre d'exemple, la surface forestière a pratiquement doublé depuis 1789. Or il semblerait que le SNAT (Service national des annuaires de France Telecom), achèterait désormais le bois qui permet de produire les 80 000 tonnes de papier nécessaires à la fabrication des annuaires, en Finlande, ou la législation impose de planter trois arbres pour deux détruits. Par ailleurs, les annuaires de France Telecom ne comporteront plus de pages « vernies », et seront donc plus aisément recyclables. Il lui demande s'il n'estime pas que cette décision, qui équivaut à une perte importante pour l'économie forestière et pour la France, devrait être réexaminée.

Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant du papier utilisé pour l'impression des annuaires, il doit être indiqué que la quantité nécessaire est de 60 000 tonnes, soit 0,75 p 100 de la consommation totale française de papier et carton, et que l'achat de ce papier est de la totale responsabilité de l'Imprimerie nationale, chargée de l'impression. L'achat de papier annuaire se fait selon la procédure du code des marchés publics. En particulier, l'appel de candidatures est publié au BOAMP et au JOCE. Les candidats sont retenus après essais industriels de leurs papiers et les fournisseurs choisis en accord avec France Telecom sur des critères de prix, de rendement et de capacité de livraison. Les papiers minces utilisés pour l'impression des annuaires sont des produits spécifiques dérivés des papiers de presse dont la fabrication est peu développée sur les sites français de production. C'est pourquoi, ces papiers sont achetés par l'Imprimerie nationale auprès des grands papetiers français et européens (Arjomari, Kymene, Stora, Halmen, Finapar), et plus récemment, canadien (Induspar). Ces papiers sont composés de bois pour la partie de pâte mécanique et de vieux papiers récupérés pour la partie de pâte recyclée. Cette dernière entre pour une part variable dans la composition suivant les usines et peut atteindre 50 p 100 dans l'ensemble. Les essais industriels effectués en 1992 n'ayant pas permis de déceler des ressources ou des candidatures nouvelles d'origine française, les marchés 1992 ont été reconduits pour 1993. Quant au recyclage des vieux annuaires, il est d'intérêt général de le développer le plus possible, partout où cette solution est envisageable dans des conditions économiquement acceptables. 20 p 100 des 60 000 tonnes évoquées proviennent de papier recyclé.

Données clés

Auteur : [M. Lagorce Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65239

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5615